

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1646

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 6, après le mot :

« assurer »

insérer les mots :

« sa production et ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« alimentaire »

le mot :

« alimentaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement production.